



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**

11 septembre 2009  
UNEP(DEPI)/MED WG.339/3  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS



---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Treizième réunion de la Commission méditerranéenne  
du développement durable

Le Caire (Égypte), 28-30 septembre 2009

**RAPPORT DU SECRÉTARIAT À LA TREIZIÈME RÉUNION  
DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**



## TABLE DES MATIÈRES

Introduction

### **1. Stratégies nationales de développement durable dans la région méditerranéenne**

- 1.1 *Examen et évaluation de l'état d'avancement des stratégies et initiatives nationales de développement durable dans la région méditerranéenne*
- 1.2 *Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des SNDD*
  - 1.2.1 *SNDD et adaptation au changement climatique*

### **2. Mise en œuvre du programme de travail thématique pluriannuel de la CMDD**

- 2.1 *Tourisme durable*
- 2.2 *Agriculture de qualité et développement rural durable*
- 2.3 *Transports durables – mobilité urbaine*
- 2.4 *Énergie et changement climatique*
- 2.5 *Suivi des recommandations de la CMDD sur l'eau*

### **3. Application de la SMDD**

- 3.1 *Contribution à l'application du chapitre sur la gestion intégrée des zones côtières*
  - 3.1.1 *Prévention et réduction de la pollution provenant des navires*
  - 3.1.2 *Pollution marine due à des sources situées à terre*
  - 3.1.3 *Conservation de la biodiversité*
- 3.2 *Consommation et production durables*
- 3.3 *Suivi de l'application de la Stratégie méditerranéenne de développement durable*

### **4. Gouvernance de la CMDD**

- 4.1 *Appui aux douzième et treizième réunions du Comité directeur de la CMDD*
- 4.2 *Application du Document sur la gouvernance*
  - 4.2.1 *Nouveau mandat de la CMDD*
  - 4.2.2. *Nouveaux membres de la CMDD*
  - 4.2.3. *Documents constitutifs de la CMDD*
- 4.3 *Préparation et organisation de la treizième réunion de la CMDD*

## **Annexe**

Annexe I:      Recommandations thématiques soumises pour approbation à la  
                  Treizième réunion de la CMDD et présentation à la Seizième réunion des  
                  Parties contractantes

*Sur le tourisme*

*Sur l'agriculture et les questions rurales*

## **Liste des sigles**



**Rapport du Secrétariat à la treizième réunion de la Commission  
méditerranéenne du développement durable**

**Le Caire (Égypte) 28-30 septembre 2009**

**I. Introduction**

Conformément à la décision IG 17/4 relative au Document sur la gouvernance que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adoptée à leur Quinzième réunion tenue à Almeria (Espagne) en janvier 2009, la réunion de la CMDD aura lieu tous les deux ans.

Cela étant, le présent rapport porte sur les activités menées en 2008-2009 dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel et biennal de la CMDD, que les Parties contractantes ont approuvé à Portoroz (Slovénie) en 2005 et à Almeria (Espagne) en 2008.

En outre, en raison des développements importants intervenus, depuis la dernière réunion de la CMDD tenue à Istanbul (Turquie) en 2007, en ce qui concerne la gouvernance du PAM et la CMDD/SMDD, le Secrétariat a établi le présent rapport afin de rendre compte de manière concise et intégrée des principales activités et réalisations de la CMDD.

Pendant l'exercice biennal en cours, les travaux menés dans le cadre de la CMDD ont été axés dans quatre grandes directions:

- Avancement des stratégies nationales de développement durable (SNDD) dans la Méditerranée
- Suivi des questions thématiques de la SMDD
- Poursuite de l'application et suivi de la SMDD
- Renforcement du système de gouvernance de la CMDD/SMDD

## **1. Stratégies nationales de développement durable dans la région méditerranéenne**

### **1.1 Examen et évaluation de l'état d'avancement des stratégies et initiatives nationales de développement durable dans la région méditerranéenne**

Afin de déterminer les progrès réalisés depuis 2005 en ce qui concerne les initiatives de développement durable dans la Méditerranée, le Secrétariat a entrepris une évaluation globale des activités et initiatives menées par les pays méditerranéens pour intégrer le développement durable dans les politiques nationales. L'objectif était aussi d'examiner la mesure dans laquelle l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ont été intégrées aux processus nationaux et sectoriels de développement.

L'exercice permettra aux Parties contractantes et à la CMDD ainsi qu'à ses partenaires régionaux de mieux comprendre l'état actuel des SNDD dans la région et d'identifier les priorités, les points forts et les points faibles, les lacunes et les contraintes; de tirer des enseignements à partir des enjeux communs et des meilleures pratiques et de déterminer les besoins d'assistance et de renforcement des capacités, l'accent étant mis sur l'adaptation au changement climatique.

Le processus dans son ensemble a été vivement appuyé par les Parties contractantes. Les travaux se poursuivent en ce qui concerne en particulier les chapitres sur l'actualisation des profils de pays. Les pays fournissent des renseignements complémentaires et valident la version finale de leur profil en conséquence. Le rapport final sera soumis au Comité directeur de la CMDD en 2010, avant publication. Le projet de rapport est présenté dans le document d'information UNEP(DEPI)/MED WG.339/Inf. 3, « Mise à jour: Examen et évaluation des stratégies nationales de développement durable en Méditerranée »

L'examen 2009 vise à permettre de déterminer à nouveau l'état d'avancement des SNDD, leurs points forts et leurs insuffisances.

Les quelques dernières années ont constitué une période plus ou moins transitoire pendant laquelle les pays ont préparé de nouvelles stratégies; révisé les anciennes; transformé les initiatives pertinentes; mis en place des systèmes cohérents; cherché à redoubler d'efforts pour suivre les engagements régionaux et internationaux; et lutté pour convertir les stratégies en pratiques et programmes concrets et cohérents.

Certains grands processus régionaux ont une influence catalytique sur les activités et initiatives menées dans la région; ce sont la Stratégie méditerranéenne de développement durable; le processus visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement; ainsi que la Stratégie de développement durable de l'Union européenne et les politiques qu'elle applique à l'égard des Balkans occidentaux et en matière d'élargissement et de voisinage.

L'initiative lancée par le PAM pour élaborer les SNDD, malgré sa complexité et les limitations dues à son financement, est la seule pertinente pour les pays à l'heure actuelle.

Il existe toute une série de cadres intégrés qui concernent le développement durable. La plupart des pays ont élaboré ou élaborent leur propre SNDD, qui s'ajoute à d'autres cadres stratégiques dans lesquels ont aussi été énoncés des principes et des priorités englobant des considérations et des questions de développement durable.

Bien que presque toutes les stratégies soient articulées autour des trois piliers du développement durable, le plus souvent, les questions d'environnement éclipsent les deux autres piliers. En fait, il faut encore que les stratégies acquièrent une véritable nature tridimensionnelle avec des liens nets et des synergies claires entre les dimensions économiques, sociales et environnementales. Cependant, les SNDD les plus récentes sont plus équilibrées dans leur contenu.

Le processus de développement des SNDD s'appuie généralement sur de solides engagements politiques nationaux. Cela devrait certes leur assurer jusqu'à un certain point l'appui de toutes les composantes gouvernementales, mais il faut déployer des efforts soutenus pour que ces engagements soient effectivement communs à plusieurs secteurs gouvernementaux aux différents niveaux.

Peu à peu, les mécanismes de gestion se modifient afin de répondre aux exigences du développement durable. La plupart des institutions publiques sont confrontées au défi d'avoir à jouer le rôle moteur pour donner l'impulsion, tout en étant freinées par des ressources limitées, et d'avoir à incorporer de nouveaux acteurs et groupes d'intérêt dans le processus décisionnel. Il est nécessaire de renforcer beaucoup les sections des stratégies sur la gouvernance.

Dans beaucoup de pays, la décentralisation est un élément clé des politiques gouvernementales. L'appui aux initiatives locales contribuera à façonner un engagement général à échelle nationale et à lier les priorités et les actions nationales et locales dans un processus d'interaction agissant dans les deux sens.

L'importance des instruments d'intégration, tels que les études d'impact et les instruments fiscaux, bien qu'ils ne soient pas largement appliqués, est peu à peu reconnue. Il y a encore beaucoup à faire pour parvenir à les utiliser efficacement dans le cadre d'une politique générale appropriée.

Des mécanismes et des initiatives sont en place dans tous les pays pour favoriser la participation de multiples parties prenantes. Le degré d'engagement des parties prenantes diffère beaucoup selon les pays.

Dans la plupart des pays, les techniques modernes de communication facilitent la diffusion. Elles ont certes contribué à une prise de conscience, mais il reste à évaluer l'efficacité sur les changements de comportement et sur la gouvernance.

S'agissant des indicateurs, la situation s'améliore progressivement, des indicateurs communs étant en cours d'établissement. Des dispositions concernant leur révision sont prévues dans tous les cadres. Les activités de suivi et d'évaluation s'améliorent.

Des mesures ont été et sont prises ou renforcées constamment et toute une série d'initiatives sont en place pour traiter des questions sectorielles. Toutefois, il n'est pas certain qu'elles soient induites par les SNDD. Certains secteurs (par exemple l'énergie) bénéficient d'un rang de priorité plus élevé et donnent de meilleurs

résultats que d'autres qui exigent des changements de comportement plus radicaux, tels que l'inclusion sociale.

Il demeure difficile de déterminer les progrès effectivement accomplis en ce qui concerne l'atténuation des causes profondes de la pléthore des problèmes sectoriels à régler dans le cadre du développement durable. Ces problèmes, qui exigent une action concertée et soutenue sont tels qu'il faut du temps pour se rendre compte des améliorations.

## **1.2 Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des SNDD**

Depuis l'adoption de la SMDD, le Secrétariat a encouragé et aidé les pays membres du PAM à mettre au point et à appliquer leurs SNDD. Dans certains pays, cela a été fait avec succès. Grâce à l'appui financier de l'Italie et de Monaco, quatre pays – Égypte, Maroc, Monténégro et Syrie – ont été aidés à élaborer leur SNDD en 2005.

Comme convenu dans le programme de travail de la CMDD pour 2008-2009, le Secrétariat a entrepris de collaborer avec quatre autres pays, à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Liban et la Tunisie. L'élaboration de la SNDD est un processus complexe car il exige une coordination entre toutes les parties prenantes au niveau national, y compris les institutions internationales compétentes. Le Secrétariat s'attache à appliquer une approche intégrée afin d'organiser, avec les CAR, des missions conjointes qui contribueront certainement à améliorer la visibilité du PAM en tant que système coordonné ainsi que la perception du fait que le développement durable est une entreprise partagée par toutes les composantes du PAM.

### **1.2.1 SNDD et adaptation au changement climatique**

Étant donné le thème retenu pour la présente réunion de la CMDD, des études consacrées à l'adaptation au changement climatique ont été amorcées dans trois pays qui ont déjà élaboré leurs SNDD, à savoir l'Égypte, le Monténégro et la Syrie. Dans ces études, il s'agit d'évaluer les vulnérabilités à la variabilité du changement climatique et aux événements extrêmes, et d'identifier les mesures clés d'adaptation (réformes politiques, amélioration des cadres juridiques et institutionnels, mobilisation des instruments économiques appropriés, renforcement des capacités, etc.).

À cette fin, une assistance est apportée aux pays concernés afin de partager l'expérience et d'identifier les éléments stratégiques susceptibles d'adaptation au changement climatique. Certains des pays qui ont bénéficié d'une assistance feront part à la treizième réunion de la CMDD de leurs premières conclusions et difficultés concernant l'adaptation au changement climatique, y compris l'intégration de ces conclusions et difficultés dans leurs SNDD.



## **2. Mise en œuvre du programme de travail thématique pluriannuel de la CMDD**

À la réunion qu'elles ont tenue à Portoroz (Slovénie) en 2005, les Parties contractantes ont approuvé le programme de travail thématique pluriannuel de la CMDD dont l'organisation repose sur des cycles de deux ans, chaque cycle portant sur des "grappes" (*clusters*) de questions thématiques découlant de la Stratégie méditerranéenne de développement durable.

Le tourisme durable, le développement rural durable, la pollution marine (Protocole "tellurique") et la biodiversité constituent la "grappe" de questions sur lesquelles le cycle 2008/2009 est axé tandis que le développement urbain durable, le transport durable, l'énergie et le changement climatique constitueront, avec la gestion intégrée des zones côtières, celle qui est retenue pour le cycle 2009-2010.

### **2.1 *Tourisme durable***

Afin de déterminer comment les dispositions de la SMDD relatives aux politiques et stratégies nationales de développement du tourisme ont été prises en compte, de mesurer les progrès réalisés depuis 1999 en ce qui concerne les recommandations adoptées sur le tourisme et le développement durable et d'identifier les bonnes pratiques, six études nationales ont été menées au Maroc, en Espagne, en Tunisie, en Croatie, en Turquie et à Malte.

Quatre études régionales ont aussi été consacrées aux questions suivantes: a) tourisme et changement climatique, b) nombre de touristes et préservation de la biodiversité, c) résultats et perspectives des activités de navigation à voile et de croisière en Méditerranée, et d) emploi et rémunération dans le secteur du tourisme.

Les résultats de ces études ont été présentés et examinés à un atelier régional organisé par le PAM/Plan Bleu à Sophia Antipolis les 2 et 3 juillet 2008. Cet atelier a réuni plus de 60 participants venant de 14 États riverains ainsi que de grandes organisations et institutions internationales actives en matière d'aide au développement. Son financement a été assuré par la BEI et la région PACA. L'atelier a débouché sur un certain nombre de recommandations à examiner à la treizième réunion de la CMDD. Ces recommandations figurent à l'appendice I de l'annexe du présent rapport. Le rapport de l'atelier sera publié en anglais et en français dans la série des rapports techniques du PAM.

À l'invitation du PNUE/DTIE, un Manuel sur le tourisme durable dans les zones côtières a été élaboré par le PAM/CAR/PAP. Il vise essentiellement à promouvoir l'utilisation durable des ressources des zones côtières, l'accent étant mis sur la planification et la gestion durables du tourisme. Il s'agit de l'une des premières tentatives faites pour utiliser le cadre GIZC dans un secteur particulier et pour mettre un manuel pratique à la disposition des planificateurs et des gestionnaires. Le manuel fait actuellement l'objet d'une diffusion dans le bassin méditerranéen et dans le monde entier.

Le CAR/PAP, le PNUE/DTIE et l'OMT ont organisé conjointement un séminaire de formation sur le "Tourisme côtier dans la Méditerranée: adaptation au changement climatique" (Cagliari, Italie, 8-10 juin 2009). Il était conçu à l'intention des décideurs et des spécialistes du tourisme afin de les aider à affronter le défi du changement climatique et du tourisme. Ce séminaire a montré comment une méthodologie

spécifique comme l'ECA (évaluation de la capacité d'accueil) pouvait permettre de résoudre un problème stratégique tel que l'adaptation au changement climatique.

Dans le prolongement de la phase initiale d'établissement de l'analyse diagnostique, le projet Destinations financé au titre du programme "LIFE pays tiers" de l'EU, progressivement mis en œuvre en Algérie, au Maroc et en Tunisie, est entré dans la phase d'évaluation de la capacité d'accueil touristique, qui prévoit l'organisation de cinq stages de formation afin de renforcer les capacités nationales d'application de la méthode ECA. Parallèlement, des dossiers de demande d'écolabels de la CE pour certains hôtels des trois pays ont également été constitués en collaboration avec le CAR/PP. Par ailleurs, des lignes directrices ont été élaborées pour aider les investisseurs dans le secteur du tourisme à évaluer la durabilité de leurs investissements dans les zones côtières, sous l'angle des risques environnementaux. Des pays ont également proposé des stratégies de développement du tourisme qui seront présentées aux réunions finales dans les trois pays (octobre-novembre 2009) ainsi qu'à la conférence internationale finale qui se tiendra à la fin de 2009.

## **2.2 Agriculture de qualité et développement rural durable**

En partenariat avec le Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), 11 études nationales ont été menées en Albanie, Algérie, Égypte, Espagne, Grèce, France, Italie, Maroc, Tunisie et Turquie afin a) d'évaluer la nature durable/non durable des politiques et stratégies de développement agricole et rural; b) d'en évaluer le coût; et c) d'identifier les bonnes pratiques et les tendances actuelles.

En outre, quatre études régionales, entreprises simultanément, ont été consacrées a) à la question de savoir comment le "district" est pris en compte dans les politiques de développement rural en Méditerranée, b) à l'agriculture et au changement climatique dans le Maghreb, c) à la gestion collective des pâturages dans le Mashrek/Maghreb, et d) aux aspects économiques de la désertification.

Un atelier, qui a été organisé à Bari (Italie) par le PAM/Plan bleu et a réuni une quarantaine de participants venant d'une vingtaine d'institutions, a permis d'analyser les résultats de ces études confirmant le fait qu'il importait de placer les questions d'agriculture et de développement rural au premier rang de l'agenda politique. Les recommandations issues de cet atelier sont présentées dans l'appendice II de l'annexe du présent rapport, pour examen à la treizième réunion de la CMDD.

## **2.3 Transports durables – mobilité urbaine**

Six études de cas ont été entreprises en 2008 à Istanbul, Tunis, Le Caire, Alger, Alep et Tanger pour donner suite à une recommandation sur la mise en place d'une plateforme de bonnes pratiques de mobilité urbaine. Ces études étaient destinées, d'une part, à étayer 11 indicateurs spécifiques d'impact sur l'environnement et la définition des caractéristiques socioéconomique de la mobilité et, d'autre part, à faire mieux connaître les éléments déterminants de la mobilité urbaine et périurbaine.

Ces études seront toutes présentées, en premier lieu, à une réunion d'experts qui aura lieu en novembre 2009 et, en second lieu, à une conférence régionale consacrée à l'échange de données d'expérience sur la mobilité urbaine et le développement durable en Méditerranée, qui aura lieu en 2010 afin de mettre en

évidence de façon sommaire les interactions entre transports et utilisation du sol, consommation d'énergie et émissions de gaz de serre dans le secteur des transports urbains. Il sera aussi possible de définir des lignes d'action à soumettre à la Commission méditerranéenne du développement durable en vue de ses travaux futurs dans la région.

#### **2.4 Énergie et changement climatique**

À la suite de la Quinzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles et de la Déclaration d'Almeria, le Plan Bleu a élaboré une note d'information résumant la situation actuelle dans le domaine scientifique "La Méditerranée – point chaud du changement climatique" – note qui a été présentée à l'occasion de différentes manifestations régionales et internationales.

Au niveau sectoriel, afin de faire mieux connaître l'impact prévisible du changement climatique sur les ressources et la demande d'eau des pays méditerranéens en 2050 et 2100; d'actualiser les différents scénarios prospectifs pour informer les acteurs et les décideurs et de promouvoir des mesures d'adaptation au changement climatique, y compris des mesures de gestion de la demande d'eau, une étude consacrée à l'eau et au changement climatique a été programmée sur une période de trois ans.

En 2008, une étude de la situation actuelle et un résumé des connaissances disponibles et des travaux menés aux niveaux national et régional sur la question de l'eau et du changement climatique ont aussi été entrepris. Il a aussi été procédé à une étude régionale sur les activités de dessalement dans la Méditerranée; à deux études nationales en Égypte et au Maroc et à la tenue d'une session "méditerranéenne" dans le cadre du Symposium international sur la problématique eau-énergie ("*Resolving the water energy nexus*") (UNESCO, Paris, novembre 2008).

Une autre étude régionale sur l'énergie et le changement climatique en Méditerranée, lancée avec le concours financier de la Banque européenne d'investissement (BEI), a permis de mettre en évidence le changement climatique possible en Méditerranée et ses effets, de caractériser le système énergétique de la région, d'identifier et de quantifier des scénarios à faibles émissions de CO<sub>2</sub> qui devraient mettre la région en mesure de participer à l'atténuation des effets du changement climatique. Cette étude a montré que l'efficacité énergétique devrait être au coeur même des stratégies d'adaptation.

L'atelier sur le changement climatique qui a été organisé par le Plan Bleu à Marseille les 22 et 23 octobre 2008 a permis d'analyser les résultats et les conclusions de toutes les études et d'aboutir à un certain nombre de recommandations qui sont présentées dans le document d'information UNEP(DEPI)/MED WG.339/Inf. 8

Le CAR/PP s'est aussi employé à déterminer de nouveaux moyens de lutter contre les émissions de gaz de serre et d'atténuer les effets du changement climatique dans la région méditerranéenne. Ce travail se retrouve dans différentes études publiées sur le changement climatique, en particulier "Changement climatique et consommation", "Transports et consommation", "Consommation et changement climatique national" ou "Approche des émissions de gaz de serre fondée sur la consommation dans une économie globale – expérience pilote en Méditerranée – Étude cas: Espagne". Les conclusions en ont été présentées dans différentes instances tout au long de l'année, y compris à l'occasion d'une manifestation parallèle à la réunion des Parties contractantes à la Convention-cadre des Nations

Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Poznan (Pologne). Le Centre a aussi organisé un séminaire d'experts sur la consommation et les changements climatiques (Barcelone, novembre 2008), dont les conclusions sont présentées dans le document d'information UNEP(DEPI)/MED WG. 339/Inf.8

## **2.5 Suivi des recommandations de la CMDD sur l'eau**

Les travaux consacrés au secteur de l'eau en 2008 étaient axés en particulier sur l'efficacité sectorielle et totale de l'utilisation de l'eau. Huit études nationales ont été menées et présentées à un atelier d'experts qui s'est tenu à Sophia-Antipolis en novembre 2008. Les recommandations de l'atelier devraient aider les États riverains à améliorer la collecte des renseignements nécessaires ainsi que l'établissement d'indicateurs. En outre, les résultats d'études sur les rapports eau-énergie ont été présentés lors d'une session spéciale du Forum mondial de l'eau organisé à Istanbul en mars 2008..

Les activités entreprises dans le secteur de l'eau et leurs résultats constituent des contributions à l'établissement de la future Stratégie de l'eau pour la Méditerranée, telle que décidée par les ministres compétents en Jordanie en 2009. De fait, compte tenu du changement climatique en ce qui concerne la gestion des ressources en eau et la demande d'eau, la gestion est l'une des priorités de travail retenues pour cette stratégie et pour les projets spécifiques qui y sont liés dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. Une autre priorité touche à l'identification de ressources en eau nouvelles et durables, comme la réutilisation de l'eau et le dessalement de l'eau de mer et, en général, à l'intégration de ces nouvelles ressources dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Dans ce contexte, grâce à ses activités, le MED POL encourage la réutilisation des eaux usées dans les centres urbains et l'industrie, la conservation de la qualité de l'eau de mer aux fins de dessalement et la gestion rationnelle des usines de dessalement dans la Méditerranée.

Le CAR/PAP a participé, en qualité de partenaire, au projet Nostrum-DSS, financé par l'UE au titre du Sixième programme-cadre. Il s'agissait d'établir un réseau sur la gouvernance, la science et la technologie pour la gestion durable des ressources en eau dans la Méditerranée. Le projet avait principalement pour objectif de contribuer à améliorer la gouvernance et la planification dans le domaine de la gestion durable des ressources en eau en créant un réseau entre les sphères scientifique, politique et civile, en encourageant la participation active des parties prenantes intéressées et en procédant à l'élaboration et à la diffusion de lignes directrices sur les meilleures pratiques de conception et d'utilisation d'outils/systèmes d'aide à la décision (DSS).

Le CAR/PAP a élaboré et publié en anglais et en français les principes directeurs de planification intégrée des systèmes urbains de distribution d'eau dans les zones côtières de la Méditerranée, qu'il a diffusés aux parties intéressées. Ces principes sont répartis en deux volumes: Volume I – Principes et planification – et Volume II – Outils et instruments.

Le PAM, par l'intermédiaire du CAR/PAP et du Plan Bleu, a activement participé aux préparatifs de la session méditerranéenne qui a eu lieu pendant le cinquième Forum mondial de l'eau à Istanbul en mars 2009.

À la suite des inventaires des usines de traitement des eaux usées municipales des villes côtières de plus de 2 000 habitants, achevés en 2003 et 2006, le MED POL a procédé à une évaluation complémentaire des installations de traitement dans les villes dont les effluents sont déversés dans les cours d'eau qui débouchent en mer. Ce travail a permis au MED POL de compléter l'évaluation globale de la charge de pollution municipale qui pénètre dans la mer Méditerranée et qui constituera une contribution au processus de suivi de l'évolution des apports de pollution, nécessaire pour évaluer la mise en œuvre du PAS et des PAN. Dans le cadre du renforcement des capacités et à titre de prolongement des activités de formation consacrées dans le passé au fonctionnement et à la gestion des usines de traitement des eaux usées municipales, un autre stage de formation national a eu lieu en Turquie en juillet 2009.

Afin de répondre à un certain nombre de pays qui avaient demandé d'organiser des stages de formation nationaux sur la réutilisation des eaux usées, trois stages ont été organisés, à Malte, en Albanie et en Grèce. Étant donné le succès et l'importance de cette contribution à la question de la gestion de l'eau, d'autres stages sont organisés en 2009, au Liban, en Syrie et au Monténégro.

### **3. Application de la SMDD**

#### **3.1 Contribution à l'application du chapitre sur la gestion intégrée des zones côtières**

Après la signature du Protocole "GIZC" en janvier 2008, une réunion d'experts sur le Plan d'action relatif à la mise en œuvre dudit Protocole s'est tenue à Split (Croatie) les 17 et 18 juin 2008. Elle avait pour objectif de déterminer les activités susceptibles d'être entreprises pendant la période intermédiaire de signature et de ratification du Protocole, qui est en cours.

Deux grandes conférences méditerranéennes ont été organisées. La Conférence sur la "Gestion intégrée des zones côtières dans la Méditerranée, du local au régional: comment stopper la perte de biodiversité?" s'est tenue à Nice les 18 et 19 décembre 2008 dans le cadre de la coprésidence franco-égyptienne de l'Union de la Méditerranée, et la "Deuxième Conférence internationale sur la gestion intégrée des côtes en Méditerranée et en mer Noire" a eu lieu à Akyaka (Turquie) du 14 au 18 octobre 2008. Elles étaient financées par trois CAR du PAM.

En outre, de nombreuses manifestations organisées dans la Méditerranée, en Europe et ailleurs, ainsi que la parution d'un grand nombre d'articles dans toute une série de publications scientifiques, techniques et populaires ont permis de sensibiliser au Protocole "GIZC".

De nombreuses activités ont eu lieu dans le cadre du projet DMAP afin de tirer le meilleur profit du programme euroméditerranéen pour promouvoir la GIZC et contribuer à la mise en œuvre des initiatives de la CMDD.

- L'assistance apportée au Gouvernement algérien pour finaliser deux projets de gestion côtière (PAC Oran et PAC Anaba).
- Un atelier méditerranéen sur la politique de GIZC (Alghero, Sardaigne, 19-21 mai 2008). La Charte de Sardaigne a été adoptée et un réseau GIZC local a été mis en place.

- Le 8 mai 2008, un atelier national a été organisé pour promouvoir les orientations politiques de la Syrie en matière de GIZC et un comité interministériel chargé de la GIZC a été mis en place au niveau politique le plus élevé.
- Une assistance a été apportée à l'élaboration de la Stratégie nationale de GIZC de l'Égypte sur la base d'une large approche participative, faisant intervenir tous les ministères en charge des zones côtières.
- L'initiative tendant à célébrer une Journée annuelle du littoral le 24 octobre a été lancée en 2008. La Journée du littoral, qui a été célébrée dans de nombreux pays méditerranéens avec la participation d'ONG et de la société civile, visait à faire comprendre la valeur du littoral et à obtenir un engagement actif quant à sa gestion.

### **3.1.1 Prévention et réduction de la pollution provenant des navires**

Pendant la période à l'examen, le REMPEC a continué d'appuyer l'application de la section sur la prévention et la réduction de la pollution provenant des navires de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) et, par conséquent, des différentes SNDD, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, qui a été adoptée à la Quatorzième réunion des Parties contractantes (Portoroz, Slovénie, 8-11 novembre 2005). Conformément au mandat du Centre et compte tenu de la nature particulière de la section pertinente de la SMDD, les Administrations maritimes des Parties contractantes sont demeurées le principal groupe cible du REMPEC. Néanmoins, le Centre a conservé d'étroites relations de travail avec les autorités nationales, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires dans le domaine de l'environnement et s'est efforcé de créer des synergies entre le secteur de l'environnement et celui des transports maritimes aux niveaux national et régional.

Pour apporter un appui à la section pertinente de la SMDD grâce à la réalisation des objectifs de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, qui apparaissent dans son programme de travail, le REMPEC a axé ses activités sur le renforcement des capacités afin d'aider les Parties contractantes à se doter des capacités humaines et institutionnelles nécessaires au respect uniforme et efficace de la réglementation maritime internationale afin d'assurer des services de transport maritime sûrs et efficaces et de mettre leurs eaux et leurs côtes à l'abri de la dégradation de l'environnement causée par les navires et de contribuer ainsi à un développement socioéconomique durable. À cet égard, outre la mise en œuvre de son programme d'activités au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, le Centre a entrepris des activités d'assistance technique qui font partie du programme intégrée de coopération technique de l'OMI (TICP) et sont financées au titre de ce programme, ainsi que deux grands projets régionaux, à savoir le projet SAFEMED financé par l'UE et le projet FEM/PNUD/OMI de partenariats GloBallast. En particulier, certains des objectifs de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires ont été atteints grâce aux activités mises en œuvre au titre du projet SAFEMED 2006. Quand cela était possible, un certain nombre d'activités prévues dans le projet ont été étendues à d'autres Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui ne bénéficiaient pas dudit projet. En ce qui concerne la prévention, la réduction et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, les activités menées dans le cadre du projet SAFEMED englobaient l'application des instruments par l'État du pavillon, la sécurité de la navigation et les conventions de

l'OMI relatives au milieu marin. Étant donné les résultats encourageants obtenus dans le cadre du projet SAFEMED, la Commission européenne a décidé d'entreprendre entre 2009 et 2011 un projet régional de suivi, le projet SAFEMED II.

### **3.1.2 Pollution marine due à des sources situées à terre (2008-2009)**

La SMDD définit des objectifs, des orientations et des actions visant à prévenir et à réduire la pollution provenant de sources situées à terre. Pour assurer la durabilité à long terme de la mise en œuvre par les pays de leurs plans d'action nationaux (PAN), s'attaquer à la pollution due à des sources situées à terre a été le principal objectif du programme MED POL pendant l'exercice biennal 2008-2009.

À cette fin, les incidences institutionnelles, financières et techniques de la mise en œuvre dans chaque pays des actions spécifiques de réduction de la pollution, énumérées dans les PAN ont fait l'objet d'une analyse qui a montré que le poids financier et les capacités techniques et institutionnelles d'un certain nombre de pays faisaient nettement obstacle à la pleine mise en œuvre des PAN. En conséquence, le MED POL s'est employé à élaborer un nouveau projet de stratégie qui tiendrait compte des insuffisances, proposerait de nouvelles solutions et assurerait la durabilité du processus de réduction de la pollution. La nouvelle stratégie repose sur deux grands principes: détermination des contaminants à éliminer en priorité et identification et application d'un mécanisme différencié d'application des mesures de réduction de la pollution. Dans la nouvelle stratégie, il serait également tenu compte de la nécessité d'établir des programmes et des plans d'action, appelés à devenir contraignants, comme l'exige l'article 15 du Protocole "tellurique" en vigueur depuis mai 2008.

Un mécanisme de désignation des contaminants à éliminer en priorité a été arrêté, qui comprend l'établissement d'une longue liste des contaminants/questions d'importance pour la Méditerranée à partir de laquelle des substances prioritaires seraient retenues tous les deux ans. Enfin, trois plans et programmes d'action seront proposés pour adoption à la prochaine réunion des Parties contractantes: réduction de la DBO des eaux usées urbaines; élimination de l'aldrine, du chlordane, de la dieldrine, de l'endrine, de l'heptachlore, du mirex et du toxaphène; élimination progressive du DDT. Parallèlement, le MED POL contribue sérieusement à assurer la durabilité financière de la mise en œuvre à long terme des PAN, en particulier dans le cadre du processus concernant la composante réduction de la pollution de l'initiative Horizon 2020. Le MED POL a fourni à la BEI les éléments de base de l'action (c'est-à-dire les PAN et les actions spécifiques de réduction de la pollution prévues par les pays) et il a aussi pleinement participé à la définition de plus de 40 projets bancables portant sur la réduction de la pollution municipale et industrielle dans le cadre du Programme d'investissement "zones sensibles" dans la Méditerranée (MeHSIP).

Le CAR/PP a participé en 2008 à la mise en œuvre dans 18 pays méditerranéens des plans d'action nationaux (PAN), en particulier à la promotion du traitement et de la collecte des huiles industrielles, un des principaux polluants de la région.

En ce qui concerne les autres déchets, le CAR/PP a lancé le projet "Gestion rationnelle pour l'environnement des équipements, stocks et déchets contenant des PCB ou contaminés par eux dans les compagnies nationales d'électricité des pays méditerranéens". Jouant son nouveau rôle en tant que centre régional en vertu de la Convention de Stockholm, le CAR/PP a aidé le Liban, le Maroc, la Syrie et la Tunisie à élaborer leurs plans nationaux de mise en œuvre.

### **3.1.3 Conservation de la biodiversité**

Conformément aux objectifs de la SMDD, le CAR/ASP s'est attaché à créer des synergies avec les acteurs concernés pour promouvoir la mise en œuvre du PAS BIO en accordant une attention particulière à la coopération avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).

Afin d'encourager la durabilité de la pêche, des activités seront menées en partenariat à la fois dans les zones transfrontières (FAO, CGPM), et dans les aires marines protégées du littoral (CAR/ASP et autres partenaires). En collaboration avec la FAO et la CGPM, des activités ont été mises au point pour réduire les prises accessoires et appliquer l'approche écosystémique à la pêche dans la région. Ces activités seront menées par la FAO dans le cadre du Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée.

Un document a été établi à l'intention de la CGPM afin de réduire les répercussions des prises accessoires sur le phoque moine, et des lignes directrices visant à réduire ces répercussions sur les oiseaux de mer est en cours de préparation. Les activités de conservation des poissons cartilagineux menées dans le cadre du Plan d'action du PAM vont également dans ce sens. Un programme de travail spécifique a été conçu pour promouvoir la mise en œuvre à échelle sous-régionale du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux dans l'Adriatique. Il a également été procédé à une analyse régionale des besoins d'amélioration de la législation dans la Méditerranée afin d'optimiser la conservation des élasmobranches. Un atelier sur l'interaction entre la pêche et les tortues marines a été organisé pendant la troisième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines (Tunisie, octobre 2008).

En ce qui concerne la protection des habitats, un questionnaire, établi en collaboration avec la CGPM, a été adressé aux points focaux nationaux pour les ASP et aux membres de la CGPM. Il vise à recenser les réserves de pêche et les zones restreintes de pêche dans les différents pays. Les premiers résultats ont été examinés pendant la réunion du sous-comité CGPM/SAC.

La protection de zones de haute mer se poursuit, en collaboration avec ACCOBAMS, pour établir des aires protégées en haute mer dans les parties centrale et occidentale de la Méditerranée. En outre, au titre du programme ENV D2, eau et milieu marin, l'UE a octroyé des fonds pour appuyer la création d'aires protégées en haute mer, y compris dans les grands fonds. Le CAR/ASP s'emploie depuis 2008 à déterminer les emplacements prioritaires et à créer à cette fin un comité directeur composé de représentants d'organisations régionales.

Afin de mettre en œuvre les décisions pertinentes de la réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, avec le concours de la CE, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'évaluation de sites potentiels en haute mer. En outre, MedMPAnet aidera les différents pays à créer des aires marines protégées répondant aux critères des ASPIM, à mieux gérer ces aires et à créer des réseaux.

Un groupe de travail composé d'experts internationaux et d'experts nationaux des Parties contractantes a été chargé de procéder à une analyse détaillée de la vulnérabilité et des impacts du changement climatique sur la biodiversité méditerranéenne, conformément aux résultats de la Quinzième réunion ordinaire des



Parties contractantes et à la Déclaration d'Almeria. Trois réunions sous-régionales ont été organisées pour présenter et examiner les analyses nationales et faire une synthèse sous-régionale de la question. Une réunion finale a eu lieu à la mi-décembre 2008 pour examiner les recommandations et conclusions finales au niveau régional. Cette réunion a également permis d'actualiser les questions de changement climatique du programme PAS BIO. Des priorités à fixer pour bien gérer les incidences du changement climatique sur la biodiversité marine ont été arrêtées.

### **3.1.4 Consommation et production durables**

La première Table ronde méditerranéenne sur la consommation et la production durables a réuni plus de 150 participants venant de l'administration publique, de la société civile, du monde des affaires et des secteurs industriels des pays méditerranéens qui ont examiné la question du passage à des modes de consommation et de production durables dans la région méditerranéenne et ont procédé à un échange de vues ce sujet. Il a été admis que, pour modifier les modes non durables de production dans les petites et moyennes entreprises (PME), le meilleur moyen était de promouvoir la concurrence verte (qui est soucieuse de l'environnement, mais permet de faire des profits).

L'initiative GRECO a déjà permis de publier un rapport technique sur la compétitivité verte et un rapport d'information à l'intention des PME. L'initiative qui a déjà été présentée dans les instances concernées du Maroc et de l'Égypte, a été suivie dans ces pays par des activités de "Formation de formateurs" pour renforcer les capacités. Les recommandations de l'atelier sont exposées dans l'appendice III de l'annexe du présent rapport.

Le Centre a publié deux revues sur la consommation durable et a traduit de l'anglais en espagnol, en catalan et en arabe le "Resource Kit" sur la consommation et la production durables du PNUE. Le CAR/PP explique aussi, sur une page web à l'intention du consommateur final "Consumpedia", la situation réelle en ce qui concerne différents produits et donnera des conseils sur les meilleurs moyens de consommer différents produits usuels.

### **3.2 Suivi de l'application de la Stratégie méditerranéenne de développement durable**

Les indicateurs relatifs à l'eau ont été inscrits dans le cadre d'études nationales spécifiques, et la coopération avec le SEMIDE au Maroc, à Chypre, en Tunisie et en France a permis de mieux appréhender les moyens d'établir des indicateurs prioritaires. En ce qui concerne les côtes, les 33 indicateurs retenus en décembre 2006 ont été mis à l'essai dans plusieurs secteurs critiques en Méditerranée. Le Plan Bleu a renforcé sa coopération sur la question avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et son centre thématique établi à Barcelone (ETC-LUSI). Les indicateurs relatifs au tourisme définis en 1997 ont été mis au point en 2008, après mise à l'essai.

Enfin, 22 indicateurs "ruraux" ont été retenus et définis. Ils seront incorporés et analysés dans le cadre d'études nationales et régionales menées en coopération avec le Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM).

Dans le prolongement des réflexions engagées après 2007 pour mesurer la performance globale des pays méditerranéens en matière de développement

durable, le Plan Bleu, en coopération avec le CEFI, a élaboré une méthode économétrique facilitant l'évaluation des pondérations des indicateurs puis il a mis en débat les premiers résultats. Les travaux présentés au comité de pilotage qui s'est réuni à Sophia-Antipolis en juin 2008 n'ont pas fait, par manque de robustesse, l'objet d'une publication spécifique.

#### **4. Gouvernance de la CMDD**

Pendant la période à l'examen, le Secrétariat, en coopération avec les composantes du PAM, a axé ses travaux dans les directions suivantes.

##### **4.1. Appui aux douzième et treizième réunions du Comité directeur de la CMDD**

Les réunions du Comité directeur de la CMDD ont eu lieu, la première, les 19 et 20 juin 2008 et, la seconde, les 30 et 31 mars 2009.

Les réunions du Comité directeur de la CMDD ont porté sur les questions importantes suivantes: progrès réalisés en matière de développement durable dans la Méditerranée, gouvernance de la CMDD/SMDD, application de la SMDD et contribution des composantes du PAM, création de groupes de travail et de l'équipe spéciale sur l'adaptation au changement climatique, coopération et partenariats avec les acteurs concernés, mandat pour l'évaluation de la SMDD. En outre, le Comité directeur de la CMDD a fourni des orientations utiles pour les travaux du Secrétariat et des composantes du PAM. Les rapports des deux réunions du Comité directeur de la CMDD sont présentés dans les documents d'information UNEP(DEPI)/MED WG.339/Inf.4 and UNEP(DEPI)/MED WG.339/Inf.5.

##### **4.2 Application du Document sur la gouvernance**

###### **4.2.1 Nouveau mandat de la CMDD**

À leur Quinzième réunion tenue à Almeria (Espagne) en janvier 2008, les Parties contractantes ont adopté le Document sur la gouvernance afin de renforcer le système de gouvernance de l'ensemble du PAM et de le rendre plus efficace. À ce sujet, le document sur la gouvernance donne à la CMDD un nouveau mandat qui met en évidence la nécessité d'une plus grande représentation et d'une plus large appropriation par toute la communauté méditerranéenne. Le nouveau mandat de la CMDD prévoit notamment ce qui suit:

*La CMDD est un organe consultatif et un lieu de débat qui a, pour l'essentiel, les missions suivantes:*

- o Aider les pays méditerranéens et d'autres parties prenantes actives dans la région à adopter et à appliquer des politiques de développement durable, notamment à intégrer les considérations environnementales dans d'autres politiques;*
- o Suivre l'application de la SMDD au moyen d'outils, de mécanismes et de critères appropriés;*
- o Promouvoir l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques concernant l'intégration des politiques environnementales et socioéconomiques;*

- o *Identifier les obstacles à l'application du principe de développement durable et appuyer la coopération régionale et sous-régionale,;*
- o *Coordonner la rédaction périodique du rapport sur l'état de l'application de ses recommandations;*
- o *Formuler des opinions au sujet du programme de travail global du PAM ainsi que du fonctionnement de l'Unité de coordination et des CAR en vue d'intégrer les considérations de durabilité dans l'ensemble du système du PAM/Convention de Barcelone.*

#### **4.2.2 Nouveaux membres de la CMDD**

Le Document sur la gouvernance prévoit aussi la nomination de nouveaux membres venant de la société civile, à savoir des experts éminents, de la communauté scientifique et d'organisations intergouvernementales (OIG). Des critères de nomination et la procédure d'approbation ont été adressés au Bureau des Parties contractantes. La décision IG 17/5 relative au Document sur la gouvernance est présentée dans le document d'information UNEP (DEPI)/MED WG. 339/Inf. 6

Afin de mettre en œuvre cette décision, le Secrétariat, en consultation avec les Comité exécutif de coordination (CEC) a élaboré pour examen par le Bureau des Parties contractantes un projet de critères et de procédures à appliquer à la sélection des membres de la CMDD représentant la communauté scientifique, les OIG et la catégorie des experts éminents. Les critères et la procédure de nomination des membres de la CMDD représentant les nouvelles catégories, tels qu'ils ont été approuvés par le Bureau à sa première réunion en septembre 2008 à Madrid (Espagne), sont présentés dans le document d'information UNEP (DEPI)/MED WG.339/Inf. 7

Sur cette base, en février 2009, le Secrétariat a présenté au Bureau des Parties contractantes des propositions concernant les experts éminents, la communauté scientifique et les OIG. Le Bureau a approuvé la proposition du Secrétariat concernant ces dernières. Il a aussi recommandé de prolonger la date limite de soumission des candidatures afin de recevoir un plus grand nombre de noms représentant la catégorie des experts et la communauté scientifique.

Dans la catégorie des OIG, le Bureau a approuvé la candidature des nouveaux membres suivants de la CMDD: CEDARE – Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe; Banque mondiale et Organisation mondiale du tourisme de l'ONU (OMT).

En ce qui concerne les autres catégories, le Secrétariat s'occupe actuellement de réunir de nouvelles candidatures. Avec les composantes du PAM et dans le cadre de consultations avec les organisations régionales et les Parties contractantes, il prépare d'autres propositions à soumettre au Bureau.

#### **4.2.3 Documents constitutifs de la CMDD**

Conformément au règlement intérieur de la CMDD, les membres de la CMDD appartenant aux principales catégories d'acteurs sont élus par la réunion des Parties contractantes sur une base biennale. Étant donné que la réunion de la CMDD aura lieu tous les deux ans, le Secrétariat aimerait appeler l'attention de la CMDD sur le fait qu'il pourrait être utile d'examiner la possibilité de porter de deux à quatre ans la durée du mandat des principaux acteurs membres de la CMDD.

L'adoption du Document sur la gouvernance et, en particulier, du nouveau mandat de la CMDD ainsi que de la procédure et des critères de nomination des experts éminents, des représentants de la communauté scientifique et des OIG implique d'apporter des modifications importantes aux documents constitutifs de la CMDD, à son règlement intérieur et à sa composition – que les Parties contractantes ont adoptés à leur réunion extraordinaire tenue en 1996 à Montpellier (France) (UNEP(OCA)/MED IG.8/7, annexe V). De l'avis du Secrétariat, il est nécessaire d'actualiser ces documents pour tenir pleinement compte des exigences du Document sur la gouvernance.

Le Secrétariat demandera à la CMDD de l'autoriser à travailler en étroite coopération avec le Comité directeur de la CMDD au cours du prochain exercice biennal pour procéder à l'actualisation nécessaire des documents en vue de leur présentation à la quatorzième réunion de la CMDD en 2011. Ce processus devrait aussi tenir compte des résultats de l'évaluation approfondie de l'application de la SMDD pendant le prochain exercice biennal.

#### **4.3 Préparation et organisation de la treizième réunion de la CMDD**

Indépendamment de l'ordre du jour réglementaire de la CMDD, la treizième réunion de la Commission traitera du thème principal approuvé à la douzième réunion du Comité directeur de la CMDD: "Adaptation au changement climatique – Expériences et stratégies dans la Méditerranée".

La réunion vise essentiellement à forger une même conception de la région méditerranéenne, en ce qui concerne avant tout l'adaptation, pour en faire part d'une seule voix, s'il y a lieu, aux manifestations internationales et régionales importantes telles que les réunions de la CDD des Nations Unies et de la CCNUCC, en particulier au Sommet de Copenhague. À cet égard, la session thématique a pour objet de déterminer et de schématiser le niveau d'action le plus indiqué (local, national, régional) pour appliquer des mesures d'adaptation prioritaires dans la mer Méditerranée et ses zones côtières.

Cet objectif est conforme à la Déclaration d'Almeria, à la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) approuvée par les Parties contractantes en 2005 ainsi qu'à la Stratégie sur le changement climatique du PNUE. La réunion répondra aussi à l'appel lancé à Almeria en 2008 par les Parties contractantes qui ont demandé de s'attaquer sérieusement au problème du changement climatique afin d'en réduire les effets sur le milieu marin et l'environnement côtier de la Méditerranée.

La réunion donnera aussi la possibilité de fournir des renseignements sur les efforts régionaux de lutte contre le changement climatique, d'échanger des données d'expérience et de construire des liens dans ce domaine. Des interactions étroites sont recherchées avec des institutions/organisations chefs de file dans ce domaine, dont le Secrétariat de la CCNUCC, l'Unité d'adaptation au changement climatique du PNUE, la Banque mondiale, le PNUD, etc. Les débats de la réunion de la CMDD devraient permettre de nourrir la consultation ministérielle sur le changement climatique et la Déclaration de Marrakech à la Seizième réunion des Parties contractantes.

## Annexe I

### Recommandations thématiques soumises pour approbation à la Treizième réunion de la CMDD et présentation à la Seizième réunion des Parties contractantes

#### A. Recommandations sur le tourisme durable

Considérant le rôle central du tourisme dans le développement des pays riverains de la Méditerranée et les contraintes nouvelles que lui imposent un marché de plus en plus concurrentiel, le changement climatique annoncé, l'élévation du coût des matières premières et notamment celle des énergies fossiles, la crise que traverse le secteur immobilier ;

Convaincu qu'un tourisme à la fois respectueux de l'environnement et résolument rentable et rémunérateur pour tous les acteurs de la filière est possible en Méditerranée ;

Attachés à la mise en œuvre des dispositions de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable et en particulier à celles relatives à la promotion d'un tourisme durable ;

Les participants à l'atelier régional « Promouvoir un tourisme durable en Méditerranée » réunis à Sophia Antipolis les 2 et 3 juillet 2008 recommandent aux responsables politiques des pays méditerranéens de :

- développer au niveau national des visions à moyen et long terme précisant la place à donner au secteur du tourisme dans l'économie nationale et tenant le meilleur compte des défis globaux à relever, notamment le changement climatique et la préservation de la biodiversité,
- recourir aux outils de planification stratégique pour mieux organiser le développement du secteur en associant à la réflexion l'ensemble des acteurs concernés et en particulier les représentants du secteur privé et de la société civile,
- partager les analyses et approches sur le développement d'un tourisme durable dans le cadre de
- mettre en place au niveau national des dispositifs permettant de disposer d'une information fiable, complète et comparable entre pays et à même de mieux caractériser le secteur du tourisme ainsi que de suivre son évolution,
- mettre un accent particulier sur l'information du public et la formation des acteurs en matière de promotion du tourisme durable.

Les participants demandent en outre au Plan Bleu de :

- poursuivre ses travaux sur les indicateurs afin de mieux caractériser le tourisme méditerranéen et notamment ses impacts sur l'environnement et les équilibres sociaux,
- renforcer ses travaux de prospective en matière de tourisme afin d'anticiper les évolutions à venir,
- développer les analyses à caractère économique afin notamment de mieux apprécier l'impact du tourisme sur l'environnement.

## **A. Recommandations sur l'agriculture et les questions rurales**

### **Des considérations générales :**

La Méditerranéen est un espace contrasté mais pertinent pour aborder les questions agricoles et rurales ;

La petite et la moyenne agricultures y jouent un rôle essentiel en milieu rural. Elles doivent donc aussi être mobilisées pour sécuriser les approvisionnements alimentaires locaux et nationaux du bassin méditerranéen et les pratiques culturelles respectueuses des sols, à l'image des principes de l'agriculture de conservation, et de l'environnement doivent être encouragées ;

Le développement durable doit s'appuyer sur des dynamiques territoriales à adapter selon les pays mais Il n'y a pas de développement agricole sans dynamisme des territoires ruraux tout comme il n'y a pas de vitalité des territoires ruraux sans relance et soutien de la production agricole. Une partie de la richesse tirée des activités agricoles doit donc bénéficier aux territoires ruraux ;

Les territoires méditerranéens sont des espaces complexes assurant de multiples fonctions intégrées (productions agro alimentaires, diversité biologique, préservation des paysages, diversité culturelle...), et impliquant de nombreux acteurs. Leur caractérisation, de même que les conditions de leur durabilité relèvent d'analyses approfondies qui demeurent encore largement à entreprendre ;

Le développement territorial doit reposer sur un processus progressif au cours duquel les différents acteurs sociaux apprennent à construire une vision partagée de l'avenir et à collaborer à des projets communs.

### **Des priorités:**

- inscrire la promotion du secteur agricole et rural durable au rang des priorités de développement et traduire cette priorité politique notamment en terme budgétaire,
- Intégrer le risque climatique, la dégradation des sols et les effets de la désertification, la préservation des écosystèmes dans les stratégies de développement agricole et rural. En ce sens, anticiper, planifier et évaluer les mesures d'adaptation à mettre en œuvre.
- Avant 2012, mettre en place un système régional d'information sur l'agriculture et le développement rural durables afin de disposer de données fiables, harmonisées et collectées régulièrement dans le temps pour être en mesure de définir des politiques pertinentes
- Engager, notamment, les travaux destinés à caractériser et quantifier la diversité des systèmes de production agricole et des exploitations qui leur sont liées, ainsi que la diversité des systèmes territoriaux.

- Donner aux acteurs de la recherche agricole et du développement rural les moyens d'approfondir et de partager leurs connaissances et leurs travaux afin de proposer d'ici 2012 des dispositions à même de favoriser la mobilité et les échanges entre les institutions de recherche méditerranéenne.
- Inviter les acteurs de la recherche et du monde rural à identifier collectivement et en fonction de leurs compétences et responsabilités respectives des systèmes de production agricole adossés à un système de droits de propriété, d'accès et de modalité d'usage sécurisé, respectueux de l'environnement et susceptibles d'assurer la régularité des approvisionnements alimentaires des populations méditerranéennes.
- Inventorier les projets de développement territoriaux en repérant les outils utilisés pour y associer les acteurs locaux et renforcer les jumelages et réseaux entre projets conduits dans des pays différents
- Poursuivre et conforter à destination des agriculteurs et acteurs locaux les formations innovantes leur permettant de pleinement participer à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des opérations qui les concernent

#### **Des actions relevant des partenaires**

- Evaluer tous les deux ans les progrès enregistrés par les pays riverains de la Méditerranée au regard de la mise en œuvre du chapitre « développement agricole et rural durable » de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable.
- Etablir une plate forme méditerranéenne d'échanges sur les processus de développement territoriaux initiés par les pays riverains, en mettant notamment l'accent sur les différents outils utilisés pour favoriser la participation effective des populations concernées à la conception et à la réalisation ainsi qu'au suivi évaluation de leur projet de territoire.





**Liste des sigles**